

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2279

26 octobre 2010

SOMMAIRE

Accent International S.A.	109384	BN & Partner Systematic Return	109362
Accenture International	109346	BN & P DEMAARK Global Fonds	109361
Accenture Minority III Norway 1 SCA ..	109346	BN & P DEMAARK Global Fonds	109362
Accenture Minority III Norway 2SCA ...	109346	BN & P I	109363
aeris CAPITAL Real Estate	109346	Borasco Holding S.à r.l.	109383
Aerospace Services S.A.	109385	Calypsum S.A.	109386
Afrisat S.A.	109385	Capital Properties Investments S.à r.l. ..	109390
Afrisat S.A.	109386	Carraig Beag	109390
Afrisat S.A.	109386	Carraig Beag S.A.	109390
Alfinass S.A.	109377	Citadel Financial Products S.à r.l.	109390
Alfinass S.A.	109382	Citadel Global Equities Fund S.à r.l.	109390
Alfinass S.A.	109382	Cotech International S.A.	109346
Alt Properties Mediterranean S.à r.l. ...	109386	Electro-Concept S.à r.l.	109388
Alt Properties Mediterranean S.à r.l. ...	109374	Endeavour Energy Luxembourg S.à r.l. .	109389
Altralux S.A.	109387	Eurasian Consulting S.à r.l.	109390
Amperja S.A.	109387	Fibavco Holding S.A.	109384
Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l. .	109384	G&W Investment	109364
Anlagefonds Defensiv FCP-SIF	109363	JRS BestSelect	109360
Archivision S.à r.l.	109387	JRS BestSelect	109361
Archivision S.à r.l.	109388	LuxCo 66 S.à r.l.	109387
Archivision S.à r.l.	109388	MRM & Partners S.à r.l.	109383
ARP Group S.A.H.	109388	Nemo Productions S.A.	109383
Atlanta Group Holding S.A.	109389	Novenergy Investments S.A.	109382
Attenti Holdings S.A.	109384	NPI (Finance) S.à r.l.	109364
Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l.	109389	Nycomed Luxco	109377
Avangarde Groupe S.à r.l.	109385	objective return fund	109360
Barthstrasse S.à r.l.	109389	Protect 80 Alte & Neue Welt	109363
Bioinventor Holding S.A.	109389	SI Anlagefonds	109363
BN & P	109361	Simis Holding S.A.	109385
BN & P	109361	VIII F Chateau S.à r.l.	109364
BN & Partner Systematic Return	109362	Zipriani Holding S.à r.l.	109377

Cotech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.106.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131091/10.

(100148725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

aeris CAPITAL Real Estate, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Für diesen Fonds, der als spezialisierter Investmentfonds nach Luxemburger Recht (Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds) gegründet wurde, gelten die Bestimmungen des Verwaltungsreglements, das am 1. Oktober 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Oktober 2010.
aCRE Management Company S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010134344/12.

(100152714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Accenture International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.873.

Accenture Minority III Norway 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.287.

Accenture Minority III Norway 2SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.288.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) Accenture International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,145,369,575 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 79873 (herein "S.à r.l." or the "Absorbing Company"), represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer at Allen & Overy Luxembourg, who is authorised to sign pursuant to circular resolutions taken by the board of managers of S.à r.l. dated on or about the date of this Merger Proposal;

(2) Accenture Minority III Norway 1 SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 5,308,748.75 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 82287 (herein "Norway 1"), represented by Accenture Minority III Ltd, acting in its capacity as general partner, itself represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer at Allen & Overy Luxembourg, who is authorised to sign pursuant to resolutions taken by the general partner of Norway 1 dated on or about the date of this Merger Proposal; and

(3) Accenture Minority III Norway 2 SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office is at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 5,308,678.75 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 82288 (herein "Norway 2"), represented by Accenture Minority III Ltd, acting in its capacity as general partner, itself represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer at Allen & Overy Luxembourg, who is authorised to sign pursuant to resolutions taken by the general partner of Norway 2 dated on or about the date of this Merger Proposal.

Norway 1 and Norway 2 are together referred to as the "Absorbed Companies".

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are together referred to as the "Appearing Parties" or the "Companies" (as applicable).

The Appearing Parties, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

(A) The Companies established the Merger Proposal in compliance with article 261 and subsequent articles of the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law") and in light of the provisions of articles 278 to 283 of the Law which are applicable to the contemplated merger (i.e. the acquisition of companies by a company which holds 90% or more of their shares);

(B) The Companies have decided to submit the present Merger Proposal to the respective general meetings of the shareholders of the Absorbed Companies in compliance with article 263 of the Law;

(C) In accordance with article 281 of the Law and subject to the realisation of the Transfer as defined below), the Companies have decided not to submit the present Merger Proposal to the general meeting of the shareholder of the Absorbing Company; and

(D) In accordance with the provisions of the Law and inter alia article 282 of the Law, it is contemplated that S.à r.l. will repurchase, immediately prior to the realisation of the Merger (as defined below), the shares currently held by Accenture Minority III Ltd, a limited company incorporated in Gibraltar and having its registered office at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar (the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder", as applicable) of the Absorbed Companies (the "Transfer"), so that the requirements set out in articles 265, 266 and 267 (1) (d) and (e) of the Law will not be applicable.

1. Characteristics of the contemplated merger.

1.1. Contemplated merger

The General Partner of the Absorbed Companies and the board of managers of the Absorbing Company have decided to enter into a merger process with the effect of transmitting the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company as of the date of completion of the merger in compliance with article 274 of the Law (the "Merger").

The shares currently held by the Unlimited Shareholder of the Absorbed Companies are to be repurchased by the Absorbing Company in accordance with article 282 of the Law for a nominal consideration of USD 0.34 per share which corresponds to the value of the shares.

Subject to the realisation of the Transfer prior to the realisation of the contemplated Merger, the Unlimited Shareholder will not be entitled to receive any shares issued by the Absorbing Company as a result of the Merger.

1.2. Characteristics of the companies involved in the Merger: article 261 (2) (a) of the Law

(a) Accenture International S.à r.l., as the Absorbing Company, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 79873.

S.à r.l. was formed on 21 December 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 609 of 8 August 2001 for an unlimited period.

Its share capital currently stands at EUR 1,145,369,575 and is divided into 43,774,783 ordinary shares and 2,040,000 ordinary shares of Class A having a nominal value of EUR 25 each, issued and fully paid up. S.à r.l. has not issued any securities other than the above shares making up its share capital.

S.à r.l.'s corporate object is the following:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships. The Company may borrow in any form and, to the extent permitted by applicable law, proceed to the issue of bonds and debentures. The Company may grant loans or guarantees to or for the benefit of affiliated group companies and/or their directors and/or officers, and may engage in the management of the treasury, cash and finances of the group of companies to which it belongs. In a general fashion it may grant assistance to or for the benefit of affiliated group companies and/or their directors and/or officers, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Company may also grant indemnities or insurances namely against financial losses, liabilities, damages or expenses to or for the benefit of directors or officers of affiliated group companies (including companies being direct or indirect shareholders of the Company).

The Company may set up branches in Luxembourg or abroad"

(b) Accenture Minority III Norway 1 SCA, as one of the Absorbed Companies, is a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), whose registered office is at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 82287.

Norway 1 was formed on 23 May 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 565 of 24 July 2001 for an unlimited period.

Its share capital currently stands at EUR 5,308,748.75 divided into 4,246,989 limited shares with a par value of EUR 1.25 each held by S.à r.l. and 10 unlimited shares held by the Unlimited Shareholder with a par value of EUR 1.25 each, fully issued and paid up. The 10 unlimited shares will be the object of a transfer immediately prior to the consummation of the Merger. Norway 1 has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

Norway 1's corporate object is the following:

" Art. 3. Purposes. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may participate directly and/or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and it may render them every assistance, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, guarantees for their benefit or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes."

(c) Accenture Minority III Norway 2 SCA, as one of the Absorbed Companies, is a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), whose registered office is at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce, et des Sociétés) under number B 82288.

Norway 2 was formed on 23 May 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°565 of 24 July 2001 for an unlimited period.

Its share capital currently stands at EUR 5,308,678.75 divided into 4,246,940 limited shares with a par value of EUR 1.25 each held by S.à r.l. and 3 unlimited shares held by the Unlimited Shareholder with a par value of EUR 1.25 each, fully issued and paid up. The 3 unlimited shares will be the object of a transfer immediately prior to the consummation of the Merger. Norway 2 has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

Norway 2's corporate object is the following:

" Art. 3. Purposes. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may participate directly and/or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and it may render them every assistance, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, guarantees for their benefit or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes."

(d) Relationship between the Companies

(i) Shareholder relationship

As at the date hereof, at least 90 % of the shares issued by each of the Absorbed Companies are held by the Absorbing Company, which itself is a wholly-owned subsidiary (to the exception of the treasury shares) of Accenture SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79874.

The remaining shares issued by the Absorbed Companies (i.e. corresponding to a percentage which is below the threshold of 10 %) are currently held by the Unlimited Shareholder.

(ii) Management of the merging companies

S.à r.l. is managed by its board of managers composed as follows:

- Mr Robert Jan Vlug;
- Mr N. James Shachoy;
- Mr Scott K. Ahlstrom; and

- Mr Richard D. Buchband.

Norway 1 and Norway 2 are both managed by their General Partner:

- Accenture Minority III Ltd.

1.3. Motives and objectives behind the Merger

The purpose of the Merger is to re-organise and simplify the structure of the Accenture group in Luxembourg (to which inter alia the Absorbing Companies and the Absorbed Company belong).

1.4. Accounting date of the Merger: article 261 (2) (e) of the Law

For accounting purposes, the Merger shall be deemed to be effective as of 1 September 2010. Consequently, the operations/transactions/acts performed by the Absorbed Companies from 1 September 2010 until the date of completion of the Merger shall for accounting purposes be retroactively considered to have been performed by the Absorbing Company as of 1 September 2010.

1.5. Valuation method used to determine the exchange ratio (subject to the non-realisation of the Transfer)

The Merger being an internal restructuring transaction, the Absorbed Companies and the Absorbing Company shall be valued in accordance with their respective net book value and on the basis of their respective accounts as of 31 May 2010.

2. Merger.

2.1. Identification and valuation of the assets and liabilities contributed: article 274 (1) of the Law

The Absorbed Companies will contribute, by way of merger with the Absorbing Company, which is accepted by the Absorbing Company under the standard guarantees applied in practice and by law, all their assets and liabilities in their entirety without exception or reserve, it being understood that:

- the assets contributed and the liabilities undertaken comprise the assets and liabilities of the Absorbed Companies as at 31 May 2010, as set out below in clause 0, and any assets and liabilities accrued after 31 May 2010 until 1 September 2010;

- the following list set out below is purely illustrative and is not exhaustive, the present contribution comprising a universal contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Companies all of which will devolve to the Absorbing Company in their condition as at the date of completion of the Merger; and

- in accordance with article 268 (2) of the Law and based upon the fact that the Absorbed Companies are partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions), the Unlimited Shareholder will remain liable vis-à-vis third parties for the obligations of the Absorbed Companies which pre-date the effectiveness against third parties of the merger deed.

2.2. Valuation of the contribution

In order to determine the valuation of the Merger, for accounting and legal purposes, the contributed assets and liabilities of the Absorbed Companies are valued at their respective net book value.

NORWAY 1

(a) Assets of Norway 1

(i) Formation expenses USD 13

(ii) Fixed assets

(A) Financial assets USD 33,401,809

(iii) Current assets

(A) Cash USD 5,257

All of the assets included in the contribution are therefore transferred for a total of USD 33,407,079

(b) Liabilities of Norway 1

(i) Provisions USD 0

(ii) Creditors USD 31,975,891

(iii) Subordinated creditors USD 0

All of the liabilities included in the contribution are therefore transferred for a total of USD 31,975,891

It is specified, to the extent necessary, that this adoption of the liabilities does not amount to an acknowledgement of debt towards the alleged creditors, who must establish their rights and justify their claims.

(c) Determination of the net assets contributed by Norway 1

Resulting from the above identifications and valuations:

(i) all of the assets are contributed for a value of USD 33,407,079

(ii) the liabilities contributed amount to USD 31,975,891

The net assets contributed therefore amount to USD 1,431,188

NORWAY 2

Assets of Norway 2

(i) Formation expenses. USD 4

(ii) Fixed assets	
(A) Financial assets	USD33,401,748
(iii) Current assets	
(A) Cash	USD 5,160
All of the assets included in the contribution are therefore transferred for a total of	USD 33,406,912
(b) Liabilities of Norway 2	
(i) Provisions	USD 0
(ii) Creditors	USD 31,966,188
(iii) Subordinated creditors	USD 0
All of the liabilities included in the contribution are therefore transferred for a total of	USD 31,966,188

It is specified, to the extent necessary, that this adoption of the liabilities does not amount to an acknowledgement of debt towards the alleged creditors, who must establish their rights and justify their claims.

(c) Determination of the net assets contributed by Norway 2

Resulting from the above identifications and valuations:

(i) all of the assets are contributed for a value of	USD 33,406,912
(ii) the liabilities contributed amount to	USD 31,966,188
The net assets contributed therefore amount to	USD 1,440,723

2.3. Representations concerning the Absorbed Companies and their respective contribution

The Absorbed Companies makes the following representations:

(a) Regarding the Absorbed Companies

(i) the Absorbed Companies are not and have never been involved in any insolvency, liquidation, amicable or legal settlement, nor been the object of a judgement declaring judicial reorganisation or liquidation, nor been in a situation of cessation of payments; and

(ii) they have not been the object of any measure capable of undermining their civil capability or the free transferability of their assets, their property not being threatened with confiscation or a compulsory purchase order.

(b) Regarding the contribution

(i) that the business, as well as the materials and the moveable property used in the business activity comprising the contributions, are not encumbered by any registration of a seller's lien, pledge, or other encumbrance; and

(ii) that no hire purchase contract on moveable or real property has currently been concluded by them.

2.4. Ownership and usage of the contribution

(a) Ownership

The Absorbing Company will be the owner and will take possession of the assets and rights transferred to it from the date when the Merger becomes effective (as set out in clause 5 below).

In accordance with the provisions of article 274 (1) of the Law, the Absorbing Company agrees forthwith to accept, on the day on which delivery of such assets and rights are made to it, all of the assets and liabilities of the Absorbed Companies such as they are on that date.

Until the Merger becomes effective, the Absorbed Companies agree to manage their respective assets according to the same principles, rules and conditions as previously conducted, without making any further material commitments or commitments capable of affecting the ownership or the transferability of these elements of the assets without the prior consent of the Absorbing Company.

(b) General conditions

The contribution with a view to merger with the Absorbing Company is agreed to and accepted subject to the following terms and conditions:

(i) The Absorbing Company will take delivery of the contributed assets in the condition in which the Absorbed Companies possess them on the day of completion, without making any claim against the latter for any reason whatsoever, in particular for the poor condition of the materials and moveable property.

(ii) The Absorbing Company will purely and simply be substituted in all the rights and obligations of the Absorbed Companies which do not include the giving of any guarantee other than those owned for its own benefit.

(iii) The Absorbing Company will account for all taxes, contributions and other charges of any description to which the contributed assets are or may be subject, such that the Absorbed Companies may not be concerned nor investigated in relation to this.

(iv) The Absorbing Company shall be substituted in relation to the benefit of all rights as well as in relation to the benefit and the burden of all the contracts, treaties, agreements and transactions concluded by the Absorbed Companies with all administrations and all third parties, as well as the benefit and burden of all administrative authorisations or permissions that may have been granted to them.

(v) The Absorbing Company will have, after completion of the Merger, all powers in order, in place of the Absorbed Companies, to initiate all judicial and arbitral procedures, give all approvals, receive or pay all amounts in relation to such procedures.

(vi) The Absorbing Company is committed to the settlement of the debts of the Absorbed Companies according to the terms and conditions under which they may become payable, to the payment of all interest, and more generally to the performance of all loan and letter of credit conditions that may exist.

(vii) If there is a difference, either in excess or deficit, between the liabilities set out above and the recognised amounts claimed by third parties, The Absorbing Company will be obliged to settle all excess on such liabilities, without any form of recourse. The same applies in the event of a shortfall in the allowances included in the liabilities undertaken.

(viii) The Absorbing Company will conform with all laws, decrees and orders, rules and custom and practice in operating the contributed business.

(ix) The Absorbed Companies must, upon first request by the Absorbing Company, assist in the establishment of all complementary, modifying, re-iterative or confirmatory acts concerning the present contract or provide all justifications and signatures that may be necessary in order for the proper transfer of the goods and rights to be contributed.

(c) Formalities - withdrawal of privileges and remission of fees

The Absorbing Company shall complete all necessary formalities so as to render the transfer of the various elements of the assets effective vis-à-vis third parties.

2.5. Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or corporate units, or the measures proposed concerning them (article 261 (2) (f) of the Law)

Subject to the realisation of the Transfer, all the shares composing the share capital of the Absorbed Companies will be held by the Absorbing Company, so the Absorbing Company shall not create shares conferring special rights.

Should the Transfer not occur, then the Absorbing Company will create shares conferring special rights, as all the shares composing the share capital of the Absorbed Companies are not identical and do not confer the same rights and advantages to their holders.

2.6. Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the management bodies, the members of the supervisory boards and to the internal auditor of the merging companies (article 261 (2) g) of the Law)

In accordance with article 282 of the Law and subject to the realisation of the Transfer, neither the examination, nor the report mentioned in article 266 of the Law will be performed/drafted.

No special advantage is granted to the respective management bodies of the Absorbing Company and of the Absorbed Companies.

No special advantage is granted to the internal auditor of the Absorbing Company and to the respective supervisory board of the Absorbed Companies.

2.7. Documents available at the respective registered office of the companies involved in the Merger process

The following documents will be available to the respective registered office of the Absorbing Company, the Absorbed Companies and the Unlimited Shareholder one month before the Merger takes effect between the companies involved - in the Merger process:

- the Merger Proposal;
- the annual accounts of the Absorbing Company and the annual accounts and the supervisory board reports of the Absorbed Companies for the last three financial years; and
- the accounting statement of the Absorbing Company and the Absorbed Companies drawn up as at the date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the present Merger Proposal (if the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date).

3. Consideration for the contribution.

3.1. Exchange ratio (subject to the non-realisation of the Transfer)

Pursuant to the valuation method set out in clause 0:

(a) Valuation of Norway 1

- (i) The value of Norway 1 is USD 1,431,188.
- (ii) The share capital of Norway 1 is composed of 4,246,989 limited shares with a par value of EUR 1.25 each and 10 unlimited shares with a par value of EUR 1.25 each.
- (iii) Consequently the net value of one share is USD 0.34

(b) Valuation of Norway 2

- (i) The value of Norway 2 is USD 1,440,723.
- (ii) The share capital of Norway 2 is composed of 4,246,940 limited shares with a par value of EUR 1.25 each and 3 unlimited shares with a par value of EUR 1.25 each.
- (iii) Consequently the net value of one share is USD 0.34.

(c) Valuation of the Absorbing Company

(i) The value of the Absorbing Company is USD 21,230,480,992 (which is the net asset value of the company pursuant to its balance sheet as at 31 May 2010).

(ii) The share capital of the Absorbing Company is composed of 43,774,783 ordinary shares having a nominal value of EUR 25 and 2,040,000 ordinary shares of Class A having a nominal value of EUR 25 each.

(iii) Consequently the net value of one share is USD 463.40.

(iv) Exchange ratios

(i) The exchange ratio is 1 share of the Absorbing Company for 1,363 shares of Norway 1

The exchange ratio is 1 share of the Absorbing Company for 1,363 shares of Norway 2.

3.2. Share capital increase (subject to the non-realisation of the Transfer)

(a) The contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Companies is agreed subject to the issuance to the benefit of the Unlimited Shareholder of 1 ordinary share with a nominal value of EUR 25 each issued in the context of a share capital increase of the Absorbing Company.

Accordingly, the Absorbing Company will increase its share capital in an amount of EUR 25 in order to bring it from EUR 1,145,369,575 up to EUR 1,145,369,600. The share capital of EUR 1,145,369,600 will then be divided into 43,774,784 ordinary shares and 2,040,000 ordinary shares of Class A each with a nominal value of EUR 25.

(b) Article 261 (2) d) of the Law: The 1 new share shall be subject to all provisions of the Absorbing Company's articles of association, shall vest as from the completion date and shall be fully assimilated to the other shares. Consequently, as from completion date, the new share shall allow the holder to benefit from dividend payments (if any) and distribution of the reserves (if any) in the same terms and conditions as the old shares.

(c) Delivery of the share to the Unlimited Shareholder

The new share created by the Absorbing Company shall be allocated to the current Unlimited Shareholder of the Absorbed Companies as of completion of the Merger.

The registration of the new share in the share register of the Absorbing Company shall be made within fifteen days as from completion of the Merger.

3.3. Amount of the Merger premium (subject to the non-realisation of the Transfer)

The difference between:

(a) the net book value of the assets and liabilities of the Absorbed Companies as determined in clause 0, attributable to the unlimited shares held by the Unlimited Shareholder namely USD 4.42, and

(b) the amount representing the share capital increase, namely USD 463.40 constitutes a merger premium which amounts to USD 458.98.

3.4. Booking of the Merger premium in the accounts

The Merger premium will be recorded as a liability in the accounts of the Absorbing Company.

3.5. Off balance sheet commitments

The Absorbing Company shall substitute and replace the Absorbed Companies in all their respective off balance sheets commitments.

4. Winding up of the absorbed companies. The Absorbed Companies shall be wound up automatically at the completion of the Merger.

The Absorbed Companies' winding up shall not require any liquidation.

5. Completion of the merger. The Merger of the Absorbed Companies into the Absorbing Company will be effective as from:

(a) the approval of this Merger Proposal and of the Merger per se to be agreed in accordance with the terms hereof by a decision of the shareholders of the Absorbed Companies (including, for the avoidance of doubts, the approval given by the General Partner); and

(b) the taking of resolutions by the board of managers of S.à r.l. (the "Resolutions") stating inter alia that the conditions laid down under article 281 of the Law have been satisfied (to occur after the approval of this Merger Proposal and of the Merger per se, as well as the capital increase relating to the consideration (if any), by the shareholder of the Absorbing Company), this decision being the last one to be made and acknowledging the completion of the present Merger and the winding-up without liquidation of the Absorbed Companies.

If this Merger Proposal is not approved before 31 December 2010, the present Merger Proposal will be considered null and void, without any liability for the payment of indemnities arising on behalf of the companies involved in the Merger process, upon the wishes of either of the Companies notified by registered letter sent to the other Companies.

6. Miscellaneous.

6.1. Registration

This Merger Proposal shall be published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C at least one month prior to the extraordinary general meetings of the Absorbed Companies and the taking of the Resolutions which shall inter alia approve this Merger Proposal.

6.2. Delivery of title deeds

Upon completion of the Merger, all title deeds, contracts, documents and other items relating to the goods and rights transferred shall be delivered to the Absorbing Company.

6.3. Powers - Costs - Choice of domicile

(a) All powers are vested in Allen & Overy, Luxembourg to make the filings and publications required by law, to fulfil all legal formalities and to make all necessary notifications and, after the contribution has occurred, notify and register this Merger Proposal wherever this may be necessary.

(b) The charges and rights of this Merger proposal and all those resulting from it directly or indirectly will be paid for by the Absorbing Company.

The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg trade and company register and published in the official gazette at least one month ahead of the taking into effect of the operation between the Merging Companies, in accordance with articles 262 and 279 (1) a) of the Law for each of the merging Companies.

The under signed notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by S.à r.l. as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 6,000.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Accenture International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 1.145.369.575 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79873 (ci-après dénommée la S.à r.l. ou la Société Absorbante), représentée par Marc Tkatcheff, avocat d'Allen & Overy Luxembourg, qui a été autorisé à signer en accord avec les résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de S.à r.l. à la date du présent Projet de Fusion ou à une date antérieure;

2. Accenture Minority III Norway 1 SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois avec siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 5.308.748,75 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82287 (ci-après dénommée Norway 1), représentée par Accenture Minority III Ltd, agissant en qualité d'associé-gérant-commandité, lui-même représenté par Marc Tkatcheff, avocat d'Allen & Overy Luxembourg, qui a été autorisé à signer en accord avec les résolutions prises par l'associé-gérant-commandité de Norway 1 à la date du présent Projet de Fusion ou à une date antérieure; et

3. Accenture Minority III Norway 2 SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois avec siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 5.308.678,75 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82288 (ci-après dénommée Norway 2), représentée par Accenture Minority III Ltd, agissant en qualité d'associé-gérant-commandité, lui-même représenté par Marc Tkatcheff, avocat d'Allen & Overy Luxembourg, qui a été autorisé à signer en accord avec les résolutions prises par l'associé-gérant-commandité de Norway 2 à la date du présent Projet de Fusion ou à une date antérieure.

Norway 1 et Norway 2 seront toutes deux dénommées ci-après les Sociétés Absorbées.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées seront ensemble dénommées les Sociétés ... Parties Comparantes (selon le contexte).

Les Parties comparantes, représentées telles que décrit ci-dessus, requièrent le notaire instrumentaire d'acter de qui suit:

(A) Les Sociétés ont établi le présent projet de fusion (le Projet de Fusion) conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi qu'aux dispositions des articles 278 à 283 de la Loi applicables à la fusion envisagée (c'est-à-dire l'acquisition de sociétés opérée par une société détenant 90% ou plus de leur capital social);

(B) Les Sociétés ont décidé de soumettre le présent Projet de Fusion à l'approbation des assemblées générales des associés respectifs des Sociétés Absorbées conformément à l'article 263 de la Loi;

(C) Conformément à l'article 281 de la Loi et sous réserve de la réalisation du Transfert (tel que défini ci-après), les Sociétés ont décidé de ne pas soumettre le présent Projet de Fusion à l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante; et

(D) En vertu des dispositions de la Loi et notamment de l'article 282, il est envisagé que la S.à r.l. rachète immédiatement avant la réalisation de la Fusion (telle que définie ci-après), les actions actuellement détenues par Accenture Minority III Ltd, une société de droit de Gibraltar ayant son siège social à 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, le Gérant Commandité ou l'Associé Commandité, selon le contexte, des Sociétés Absorbées (le Transfert), de sorte que les obligations indiquées aux articles 265, 266 et 267 (1) (d) et (e) de la Loi ne seront pas applicables.

1. Caractéristiques de la fusion envisagée.

1.1 Fusion envisagée

L'Associé Commandité des Sociétés Absorbées et le conseil de gérance de la Société Absorbante ont décidé d'entrer dans un processus de fusion, à l'issue duquel les actifs et passifs des Sociétés Absorbées seront transmis à la Société Absorbante à la date de réalisation de la fusion, conformément à l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Les actions actuellement détenues par l'Associé Commandité des Sociétés Absorbées doivent être rachetées par la Société Absorbante conformément à l'article 282 de la Loi pour une valeur nominale de 0.34 USD par action, correspondant à la valeur des actions.

Sous réserve de la réalisation du Transfert préalablement à la réalisation de la Fusion envisagée, l'Associé Commandité ne sera pas en droit de recevoir les parts sociales émises par la Société Absorbante du faite de la Fusion.

1.2. Caractéristiques des sociétés concernées par la Fusion: article 261 (2) (a) de la Loi

(a) Accenture International S.à r.l., étant la Société Absorbante, est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est sis au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 à Luxembourg. Elle est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79873.

S.à r.l. a été constituée pour une durée illimitée le 21 décembre 2000 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°609 du 8 août 2001.

Son capital social s'élève actuellement à 1.145.369.575 EUR et est divisé en 43.774.783 parts sociales ordinaires et 2.040.000 parts sociales ordinaires de Classe A ayant chacune une valeur nominale de 25 EUR, émises et entièrement libérées. S.à r.l. n'a pas émis de titres autres que les parts sociales constituant son capital social, tel que mentionné ci-dessus.

L'objet social de S.à r.l. est le suivant:

Art. 2. L'objet de la société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoise et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toutes sortes, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes. La société peut emprunter sous toute forme et, dans les limites des prescriptions légales, émettre des obligations ou certificats de créance. La société peut consentir des prêts ou garanties aux sociétés affiliées au groupe ou à leur profit, et/ou à leurs gérants et/ou à leurs agents, gérer la trésorerie et effectuer la gestion financière du groupe de sociétés auquel elle appartient. D'une manière générale, elle peut prêter assistance à toute société affiliée au groupe ou à son profit, et/ou à leurs gérants et/ou à leurs agents, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut aussi accorder des indemnités ou des assurances, notamment contre les pertes financières, les responsabilités, les dommages ou les dépenses, aux gérants ou agents de sociétés affiliées au groupe ou à leur profit (y comprises les sociétés étant des associés directs ou indirects de la Société).

La société peut établir des agences au Luxembourg ou à l'étranger."

(b) Accenture Minority III Norway 1 SCA, étant l'une des Sociétés Absorbées, est une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège est sis au 46A avenue J.F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg. Elle est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82287.

Norway 1 a été constituée pour une durée illimitée le 23 mai 2000 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°565 du 24 juillet 2001.

Son capital social s'élève actuellement à 5.308.748,75 EUR divisé en 4.246.989 actions de commanditaires ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune, détenues par S.à r.l., et 10 actions de commandité détenues par l'Associé Commandité, ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR; toutes les actions sont entièrement émises et libérées. Les 10 actions de commandité feront l'objet d'une cession immédiatement avant la réalisation de la Fusion. Norway 1 n'a pas émis de titres autres que les actions composant son capital social.

L'objet social de Norway 1 est le suivant:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que la

cession par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de billets et autres valeurs mobilières de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de ses participations et de son portefeuille d'actifs.

La société peut exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle ou conserver un établissement commercial ouvert au public. La société peut participer directement ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut leur prêter toute assistance, de nature financière ou non, comme notamment l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties à leur avantage ou toute autre forme d'assistance. La société peut emprunter sous toute forme et peut procéder à l'émission d'obligations et de billets, qu'ils soient ou non convertibles ou échangeables contre des actions de la société ou des actions de toutes autres sociétés.

De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et exercer toute opération qu'elle peut juger utile à la réalisation et au développement de ses objets."

(c) Accenture Minority III Norway 2 SCA, étant l'autre Société Absorbée, est une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 46A avenue J. F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg. Elle est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82288.

Norway 2 a été constituée pour une durée illimitée le 23 mai 2000 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 565 du 24 juillet 2001.

Son capital social s'élève actuellement à 5.308.678,75 EUR divisé en 4.246.940 actions de commanditaires ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR, détenues par S.à r.l., et 3 actions de commandité détenues par l'Associé Commandité, ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR, toutes émises et entièrement libérées. Les 3 actions de commandité feront l'objet d'une cession immédiatement avant la réalisation de la Fusion. Norway 2 n'a pas émis de titres autres que les actions composant son capital social.

L'objet social de Norway 2 est le suivant:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que la cession par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de billets et autres valeurs mobilières de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de ses participations et de son portefeuille d'actifs.

La société peut exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle ou conserver un établissement commercial ouvert au public. La société peut participer directement ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut leur prêter toute assistance, de nature financière ou non, comme notamment l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties à leur avantage ou toute autre forme d'assistance. La société peut emprunter sous toute forme et peut procéder à l'émission d'obligations et de billets, qu'ils soient ou non convertibles ou échangeables contre des actions de la société ou des actions de toutes autres sociétés.

De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et exercer toute opération qu'elle peut juger utile à la réalisation et au développement de ses objets."

Relations entre les Sociétés

(i) Actionnariat

A la date des présentes, au moins 90% des actions émises par chacune des Sociétés Absorbées sont détenues par la Société Absorbante, qui est elle-même une filiale détenue à 100% par Accenture SCA (sans prendre en compte les parts sociales qu'elle détient dans son propre capital), une société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79874.

Les actions restantes émises par les Sociétés Absorbées (correspondant à un pourcentage inférieur au seuil de 10%) sont actuellement détenues par l'Associé Commandité.

(ii) Administration des sociétés fusionnant

S.à r.l. est administrée par un conseil de gérance composé des personnes suivantes:

- M. Robert Jan Vlug;
- M. N. James Shachoy;
- M. Scott K. Ahlstrom; et
- M. Richard D. Buchband.

Norway 1 et Norway 2 sont toutes deux gérées par le Gérant Commandité:

- Accenture Minority III Ltd.

1.3. Motifs et objectifs de la Fusion

L'objet de la Fusion est de réorganiser et de simplifier la structure du groupe Accenture à Luxembourg (auquel appartiennent les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante).

1.4. Date comptable de la Fusion: article 261 (2) (e) de la Loi

Pour des raisons comptables, la Fusion sera réputée avoir eu lieu le 1^{er} septembre 2010. Par conséquent, toutes opérations ou transactions et tous actes effectués par les Sociétés Absorbées à compter du 1^{er} septembre 2010 et jusqu'à la date de la réalisation complète de la Fusion seront considérés rétroactivement comme ayant été effectués par la Société Absorbante à partir du 1^{er} septembre 2010, et ce pour des motifs comptables.

1.5. Méthode d'évaluation employée pour déterminer le rapport d'échange (sous réserve de la non-réalisation du Transfert)

La Fusion étant une opération de restructuration interne, les Sociétés Absorbées et la Société Absorbantes seront évalués en fonction de leur valeur comptable nette respective et de leurs comptes annuels respectifs au 31 mai 2010.

2. Fusion.

2.1. Identification et évaluation des actifs et passifs apportés: article 274 (1) de la Loi

Du fait de la fusion avec la Société Absorbante, les Sociétés Absorbées transmettront l'intégralité de leur patrimoine actif et passif sans exception ni réserve, ce que la Société Absorbante accepte sous réserve des garanties habituelles appliquées par la loi et la pratique, étant entendu que:

- les actifs apportés et les passifs repris correspondent aux actifs et aux passifs des Sociétés Absorbées au 31 mai 2010, tels qu'indiqués dans la clause 0, ainsi que tous actifs et passifs cumulés après le 31 mai 2010 et jusqu'au 1^{er} septembre 2010;

- la liste ci-dessous est purement illustrative et non-exhaustive, le présent apport consistant en un apport universel des actifs et passifs des Sociétés Absorbées transmis à la Société Absorbante dans l'état dans lequel ils se trouvent à la date de réalisation de la Fusion; et

- conformément à l'article 268 (2) de la Loi et étant donné que les Sociétés Absorbées sont des sociétés en commandite par actions, l'Associé Commandité restera responsable vis-à-vis des tiers des obligations des Sociétés Absorbées antérieures à la date d'opposabilité aux tiers de l'acte de fusion.

2.2 Evaluation de l'apport

Pour déterminer l'évaluation de la Fusion à des fins comptables et juridiques, les actifs et passifs des Sociétés Absorbées sont évalués à leurs valeurs comptables nettes respectives.

NORWAY 1

(a) Actif de Norway 1

(i) Frais d'établissement	USD 13
(ii) Actif immobilisé	
(A) Immobilisations financières	USD 33.401.809
(iii) Actif circulant	
(A) Disponible	USD 5.257

L'intégralité de l'actif faisant l'objet de l'apport est donc transmise pour un montant total de USD 33.407.079

(b) Passif de Norway 1

(i) Provisions	USD 0
(ii) Dettes	USD 31.975.891
(iii) Dettes subordonnées	USD 0

L'intégralité du passif faisant l'objet de l'apport est donc transmise pour un montant total de USD 31.975.891

Etant entendu, si nécessaire, que l'adoption du passif ne signifie pas une reconnaissance de dettes envers les présumés créanciers, qui doivent établir leurs droits et justifier de leurs créances.

Détermination de l'actif net apporté par Norway 1

En conséquence des identifications et évaluations ci-dessus:

(i) L'ensemble de l'actif apporté est évalué à	USD 33.407.079
(ii) L'ensemble du passif apporté est évalué à	USD 31.975.891
L'actif net apporté s'élève par conséquent à	USD 1.431.188

NORWAY 2

(a) Actif de Norway 2

(i) Frais d'établissement	USD 4
(ii) Actif immobilisé	
(A) Immobilisations financières	USD 33.401.748
(iii) Actif circulant	
(A) Disponible	USD 5.160

L'intégralité de l'actif faisant l'objet de l'apport est donc transmise pour un montant total de USD 33.406.912

(b) Passif de Norway 2

(i) Provisions	USD 0
(ii) Dettes	USD 31.966.188
(iii) Dettes subordonnées	USD 0
L'intégralité du passif faisant l'objet de l'apport est donc transmise pour un montant total de	USD 31.966.188

Etant entendu, si nécessaire, que l'adoption du passif ne signifie pas une reconnaissance de dettes envers les présumés créanciers, qui doivent établir leurs droits et justifier de leurs créances.

(c) Détermination de l'actif net apporté par Norway 2

En conséquence des identifications et évaluations ci-dessus:

(i) L'ensemble de l'actif apporté est évalué à	USD 33.406.912
(ii) L'ensemble du passif apporté est évalué à	USD 31.966.188
L'actif net apporté s'élève par conséquent à	USD 1.440.723

2.3. Déclarations relatives aux Sociétés Absorbées et à leurs apports respectifs

Les Sociétés Absorbées font les déclarations suivantes:

(a) Concernant les Sociétés Absorbées

(i) Les Sociétés Absorbées ne sont pas et n'ont jamais été impliquées dans une procédure d'insolvabilité, de liquidation, de règlement à l'amiable ou judiciaire, et n'ont jamais fait l'objet jugement de mise sous contrôle judiciaire ou en liquidation, ni été en cessation de paiements; et

(ii) Les Sociétés Absorbées n'ont pas fait l'objet de mesures visant à réduire leur capacité juridique ou la libre cessibilité de leurs actifs, leur patrimoine n'étant pas menacé de confiscation ni d'expropriation.

(b) Concernant l'apport

(i) L'activité ainsi que le matériel et les biens meubles utilisés dans le cadre de l'activité transmise ne sont pas grevés d'un droit de rétention au bénéfice du vendeur, d'un gage ni d'aucun autre engagement; et

(ii) Aucun contrat de location vente sur les biens mobiliers ou immobiliers n'a été conclu par les Sociétés Absorbées.

2.4. Propriété et utilisation de l'apport

(a) Propriété

La Société Absorbante sera détentrice et prendra possession des actifs ainsi que des droits qui lui seront cédés à compter de la date à laquelle la Fusion deviendra effective (tel que stipulé à la clause 5 ci-dessous).

Conformément aux dispositions de l'article 274 (1) de la Loi, la Société Absorbante s'engage à accepter l'intégralité des actifs et passifs des Sociétés Absorbées tels qu'ils seront à la date de cession des actifs et des droits.

Jusqu'à ce que la Fusion devienne effective, les Sociétés Absorbées s'engagent à gérer leurs actifs respectifs en vertu des mêmes principes, règles et dans les mêmes conditions que précédemment, sans contracter de nouvel engagement matériel ni aucun autre engagement susceptibles d'affecter la propriété ou la cessibilité des éléments d'actif sans l'approbation préalable de la Société Absorbante.

Conditions générales

L'apport effectué dans le cadre de la fusion avec la Société Absorbante est conclu et accepté sous réserve du respect des conditions générales suivantes:

(i) La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs apportés par les Sociétés Absorbées dans les conditions dans lesquelles ils se trouvent au jour de la réalisation de la fusion, sans qu'il soit possible de pour la Société Absorbante de faire de réclamations auprès des Sociétés Absorbées pour quelque raison que ce soit, notamment concernant le mauvais état du matériel ou des biens meubles.

(ii) A l'exclusion des garanties autres que celles accordées à son seul profit, la Société Absorbante reprendra purement et simplement tous les droits et obligations des Sociétés Absorbées.

(iii) La Société Absorbante sera redevable de tous impôts, cotisations et autres charges de toutes sortes portant sur les actifs apportés, de sorte que les Sociétés Absorbées ne pourront pas en être tenues responsables ni faire l'objet de contrôles y relatifs.

(iv) La Société Absorbante se substituera aux Sociétés Absorbées en ce qui concerne tous droits et toutes charges/ frais induits par tous contrats, traités, conventions et transactions conclus par les Sociétés Absorbées avec toutes administrations et tous tiers, ainsi que les droits et charges issus de toutes autorisations et permis administratifs accordés aux Sociétés Absorbées.

(v) Une fois la Fusion réalisée, la Société Absorbante détiendra tous les pouvoirs afin d'engager des procédures judiciaires et d'arbitrage à la place des Sociétés Absorbées, ainsi que de donner toutes autorisations/approbations et de recevoir ou verser tous paiements en relation avec lesdites procédures.

(vi) La Société Absorbante s'engage à régler toutes les dettes des Sociétés Absorbées, conformément aux conditions générales en vertu desquelles elles sont exigibles, et s'engage à verser les intérêts et plus généralement à respecter les conditions des prêts et lettres de crédit existantes.

(vii) S'il existe une différence positive ou négative entre les dettes indiquées ci-dessus et les montants acceptés réclamés par des tiers, la Société Absorbante sera obligée de régler toute différence concernant lesdites dettes, sans aucune forme de recours. Il en est de même pour les impayés des provisions figurant dans les dettes transmises.

(viii) La Société Absorbante devra respecter les lois, arrêtés et ordonnances, règlements, coutumes et pratiques applicables aux activités apportées.

(ix) Les Sociétés Absorbées s'engagent, à la première demande de la Société Absorbante, à lui apporter l'assistance nécessaire afin d'établir tous actes complémentaires, modificatifs, de renouvellement ou de confirmation relatifs au présent contrat ainsi qu'à lui fournir tous justificatifs et signatures nécessaires afin de garantir le transfert des biens et des droits à apporter.

(c) Formalités - Retrait des privilèges et remise de frais

La Société Absorbante s'engage à procéder à toutes les formalités requises afin de rendre le transfert des différents éléments d'actif opposable aux tiers.

2.5. Droits accordés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux ainsi qu'aux porteurs de titres autres que des actions ou parts sociales, ou les mesures proposées à leur égard (article 261 (2) (f) de la Loi)

Sous réserve de la réalisation du Transfert, toutes les actions composant le capital social des Sociétés Absorbées seront détenues par la Société Absorbante, de sorte que la Société Absorbante ne créera pas d'actions conférant de droits spéciaux.

En cas de non-réalisation du Transfert, la Société Absorbante créera des actions conférant des droits spéciaux, toutes les actions constitutives du capital social des Sociétés Absorbées n'étant pas identiques et ne conférant pas les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs.

2.6. Avantages particuliers accordés aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des organes de gestion, de direction, de surveillance ou de contrôle des sociétés de la fusion (article 261 (2) (g) de la Loi)

Conformément à l'article 282 de la Loi et sous réserve de la réalisation du Transfert, ni l'examen, ni le rapport mentionnés à l'article 266 de la Loi ne seront effectués, ni rédigés.

Aucun avantage particulier n'est accordé aux organes de gestion respectifs de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées.

Aucun avantage particulier n'est accordé au commissaire de la Société Absorbante ni aux conseils de surveillance respectifs des Sociétés Absorbées.

2.7. Documents disponibles aux sièges sociaux respectifs des sociétés impliquées dans le processus de Fusion

Les documents suivants seront mis à la disposition aux sièges sociaux respectifs de la Société Absorbante, des Sociétés Absorbées et de l'Associé Commandité un mois avant la date effective de la Fusion entre les sociétés impliquées dans le processus de Fusion:

- le Projet de Fusion;
- les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de la Société Absorbante ainsi que ceux des Sociétés Absorbées, accompagnés pour ces dernières des rapports des conseils de surveillance; et
- les relevés de comptes de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées établis au plus tard au premier jour du troisième mois précédant la date du présent Projet de Fusion (si les derniers comptes annuels portent sur un exercice social clôturé plus de six mois avant cette date).

3. Montant de l'apport.

3.1. Rapport d'échange (sous réserve de la non-réalisation du Transfert)

Il résulte de la méthode d'évaluation décrite à la clause 1.5 que:

(a) Evaluation de Norway 1

(i) La valeur de Norway 1 correspond à 1.431.188 USD.

(ii) Le capital social de Norway 1 est constitué de 4.246.989 actions de commanditaire ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune et de 10 actions de commandité d'une valeur nominale de 1,25 EUR chacune.

(iii) Par conséquent, la valeur nette d'une action est de 0,34 USD.

(b) Evaluation de Norway 2

La valeur de Norway 2 correspond à 1.440.723 USD.

(ii) Le capital social de Norway 2 est constitué de 4.246.940 actions de commanditaire ayant une valeur nominale de 1,25 EUR chacune et de 3 actions de commandité d'une valeur de 1,25 EUR chacune.

(iii) Par conséquent, la valeur nette d'une action est de 0,34 USD.

(c) Evaluation de la Société Absorbante

(i) La valeur de la Société Absorbante correspond à 21.230.480.992 USD (ce qui équivaut à la valeur de l'actif net de la société évaluée sur la base de son bilan au 31 mai 2010).

(ii) Le capital social de la Société Absorbante est constitué de 43.774.783 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, ainsi que de 2.040.000 parts sociales ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.

(iii) Par conséquent, la valeur nette d'une part sociale est de 463,40 EUR.

(d) Rapport d'échange

(i) Le rapport d'échange est de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 1.363 actions de Norway 1.

(ii) Le rapport d'échange est de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 1.363 actions de Norway 2.

3.2. Augmentation de capital social (sous réserve de la non-réalisation du Transfert)

(a) L'apport des actifs et passifs des Sociétés Absorbées a été convenu sous réserve de l'émission d'une part sociale ordinaire d'une valeur nominale de 25 EUR au bénéfice de l'Associé Commandité, dans le cadre d'une augmentation de capital social de la Société Absorbante.

A cet effet, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 25 EUR, afin de le porter de son montant actuel de 1.145.369.575 EUR à un montant de 1.145.369.600 EUR. Le capital social de 1.145.369.600 EUR sera ensuite divisé en 43.774.784 parts sociales ordinaires et en 2.040.000 parts sociales ordinaires de Classe A ayant chacune une valeur nominale de 25 EUR.

(b) Conformément à l'article 261 (2) d) de la Loi: la nouvelle part sociale indiquée sous (a) sera régie par les dispositions des statuts de la Société Absorbante, s'exercera à la date de réalisation et sera pleinement assimilée aux autres parts sociales. Par conséquent, à compter de la date de réalisation, la nouvelle part sociale permettra à son détenteur de bénéficier de paiements de dividendes (le cas échéant) et de distributions de réserves (le cas échéant) dans les mêmes conditions que les anciennes parts sociales.

(c) Allocation de la part sociale à l'Associé Commandité

La nouvelle part sociale créée par la Société Absorbante sera attribuée à l'Associé Commandité actuel des Sociétés Absorbées lors de la réalisation de la Fusion.

L'inscription de la nouvelle part sociale au registre de parts sociales de la Société Absorbante sera effectuée dans les quinze jours suivant la réalisation de la Fusion.

3.3. Montant de la prime de Fusion (sous réserve de la non-réalisation du Transfert)

La différence entre:

(a) La valeur comptable nette des actifs et passifs des Sociétés Absorbées telle que déterminée dans la clause 2.2, attachée aux actions de commandité détenues par l'Associé Commandité, soit 4,42 USD, et

(b) Le montant de l'augmentation de capital social, soit 463,40 USD
représente une prime de fusion d'un montant de 458,98 USD.

3.4. Comptabilisation de la prime de Fusion dans les comptes

La prime de Fusion sera inscrite au passif dans les comptes de la Société Absorbante.

3.5. Engagements hors-bilan

La Société Absorbante remplacera et se substituera aux Sociétés Absorbées pour tous leurs engagements hors-bilans respectifs.

4. Dissolution des sociétés absorbées. Les Sociétés Absorbées seront dissoutes automatiquement lors de la réalisation de la Fusion.

La dissolution des Sociétés Absorbées ne nécessitera aucune procédure de liquidation.

5. Réalisation de la fusion. La Fusion des Sociétés Absorbées avec la Société Absorbante sera effective à compter de:

(a) l'approbation du présent Projet de Fusion ainsi que de la Fusion elle-même conformément aux présentes dispositions, par une décision des associés des Sociétés Absorbées (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'approbation du Gérant Commandité); et

(b) la prise de résolutions par le conseil de gérance de la S.à r.l. (les Résolutions), reconnaissant, entre autres, que les conditions stipulées à l'article 281 de la Loi ont été satisfaites (les Résolutions doivent être prises après l'approbation par l'associé de la Société Absorbante du présent Projet de Fusion et de la Fusion elle-même, ainsi que du montant de l'augmentation de capital social), lesdites résolutions intervenant en dernier lieu et consistant à reconnaître la réalisation de la Fusion ainsi que de la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées.

Dans l'éventualité où le présent Projet de Fusion n'aurait pas été approuvé avant le 31 décembre 2010, le présent Projet de Fusion serait considéré comme nul et non avenu, sans obligation de verser des indemnités pour le compte des sociétés impliquées dans le processus de Fusion, sur demande écrite envoyée par courrier recommandé par l'une des Sociétés aux autres Sociétés.

6. Divers.

6.1. Enregistrement

Le Projet de Fusion devra être publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des sociétés et Associations, Mémorial C au moins un mois avant les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Absorbées et la prise des Résolutions approuvant entre autres le présent Projet de Fusion.

6.2. Remise des titres de propriété

A la réalisation de la Fusion, tous les titres de propriété, contrats, documents et autres, relatifs aux biens et aux droits transférés seront remis à la Société Absorbante.

6.3. Pouvoirs - Frais - Election de domicile

(a) Allen & Overy Luxembourg est investi de tous pouvoirs afin de procéder aux dépôts et publications requis par la loi, ainsi qu'à toutes les formalités juridiques et à tous les avis nécessaires, et une fois l'apport effectué, devra enregistrer et publier le présent Projet de Fusion à chaque fois que cela sera nécessaire.

(b) Les frais et droits relatifs au présent Projet de Fusion ainsi que ceux qui en résultent directement ou indirectement seront payés par la Société Absorbante.

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnées, conformément à l'article 262 et 279 a) de la Loi pour chacune des Sociétés Fusionnées.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par S.à r.l. en raison du présent acte et sont estimés à 6.000 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Parties Comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent Projet de Fusion a été établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. TKATCHEFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45390. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010139645/784.

(100159529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

objective return fund, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen objective return fund wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet („Gesetz von 2002“).

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134425/14.

(100152702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

JRS BestSelect, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen JRS BestSelect wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134426/15.

(100152704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

JRS BestSelect, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen JRS BestSelect wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den JRS BestSelect ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 1. Oktober 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 26. Oktober 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des JRS BestSelect, das am 1. Oktober 2010 in Kraft tritt wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134427/19.

(100152705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BN & P, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & P wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134428/15.

(100152709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BN & P, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & P wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den BN & P ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 1. Oktober 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 26. Oktober 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des BN & P, das am 1. Oktober 2010 in Kraft tritt wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134429/19.

(100152710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BN & P DEMAARK Global Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & P DEMAARK Global Fonds wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet

und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134430/15.

(100152711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BN & Partner Systematic Return, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & Partner Systematic Return wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134432/15.

(100152717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BN & P DEMAARK Global Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & P DEMAARK Global Fonds wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den BN & P DEMAARK Global Fonds ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 1. Oktober 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 26. Oktober 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des BN & P DEMAARK Global Fonds, das am 1. Oktober 2010 in Kraft tritt wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134431/19.

(100152712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BN & Partner Systematic Return, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & Partner Systematic Return wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den BN & Partner Systematic Return ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 1. Oktober 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 26. Oktober 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des BN & Partner Systematic Return, das am 1. Oktober 2010 in Kraft tritt wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2010.
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010134433/19.

(100152718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Anlagefonds Defensiv FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds Anlagefonds Defensiv FCP-SIF in Kraft getreten am 26. Oktober 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christina Kräwer

Référence de publication: 2010139734/11.

(100159566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

BN & P I, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & P I wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet („Gesetz von 2002“).

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2010 in Kraft trat wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 1. Oktober 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010134434/14.

(100152723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Protect 80 Alte & Neue Welt, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Protect 80 Alte & Neue Welt, in Kraft getreten am 26. Oktober 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christina Kräwer

Référence de publication: 2010139735/11.

(100159569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

SI Anlagefonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Umbrella-Fonds SI Anlagefonds sowie das Sonderreglement des Teilfonds Rohstoff Kapitalschutz Fonds^{SI} 10/2017, in Kraft getreten am 26. Oktober 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2010139736/12.

(100159573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

NPI (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.981.

G&W Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 121.014.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1650 du 13 août 2010, page 79190, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2008 de la société NPI (Finance) S.à r.l.:

1) La société G&W Investment, n'étant en rien concernée par ladite publication, ne doit pas figurer dans l'en-tête, lequel doit contenir les coordonnées de NPI (Finance) S.à r.l., telles qu'elles sont reprises en en-tête du présent rectificatif.

2) A la dernière ligne de l'insertion, la référence du dépôt au Registre de commerce et des sociétés doit être corrigée: au lieu de: «(100089353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.», lire: «(100089329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.»

Dans le sommaire du même Mémorial C n° 1650, à la page 79153, il y a lieu de supprimer la ligne «G&W Investment» et d'ajouter une ligne «NPI (Finance) S.à r.l.».

Référence de publication: 2010140240/19.

VIII F Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.939.

—
In the year two thousand ten, on the ninth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VIII F Chateau S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.939 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated December 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 243 dated February 23rd, 2007, and amended for the last time on August 10th, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C -N o 1852 of September 24th, 2009.

THERE APPEARED:

1) VIII International Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 91,250 and registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 122.957, here represented by Mr Vincent BOUFFIOUX, employee, by virtue of a power of attorney, given under private seal on August 26, 2010,

AND

2) VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, having a share capital of EUR 21,250 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.958, here represented by Mr Vincent BOUFFIOUX, employee, by virtue of a power of attorney, given under private seal on August 26, 2010,

(the Shareholders).

Said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the Company.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- Decision to amend and restate the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend and restate the articles of association of the Company. The articles of association of the Company shall read henceforth in their English version as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "VIII F Chateau S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by four hundred fifty (450) A shares (the A Shares) and fifty (50) B shares (the B Shares) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Subject to article 23, A Shares shall entitle their holders to 93.78886% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

Subject to article 23, B Shares shall entitle their holders to 6.21114% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Where the Company is managed by a board of managers, each manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation, and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, one A manager and one B manager jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by one A manager and one B manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in

accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 7 of these articles of association. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 7 of these articles of association.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 7 of these articles of association.

Art. 20. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager/board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des associés de VIII F Chateau S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500 et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.936 (la Société). La Société a été constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 243 en date du 23 février 2007, et modifié en dernier lieu en date du 10 août 2009 selon acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C -N o 1852 du 24 septembre 2009.

ONT COMPARU:

1) VIII International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de EUR 91.250 et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.957, ici représentée par M. Vincent BOUFFIOUX, employé privé, en vertu d’une procuration donnée le 26 août 2010,

ET

2) VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec un capital social de EUR 21.250 et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.958, ici représentée par

M. Vincent BOUFFIOUX, employé privé, en vertu d’une procuration donnée le 26 août 2010,

(les Associés).

Les procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu’ils représentent la totalité du capital social de la Société.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Décision de modifier et de refondre les statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier et de reformuler les statuts de la Société. La version française des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "VIII F Chateau S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s’engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens,, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le gérant/conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A (les Parts A) et cinquante (50) parts sociales de classe B (les Parts B) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Sous réserve de l'article 23, les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 93,78886% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Sous réserve de l'article 23, les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 6,21114 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si la société est gérée par un conseil de gérance, chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question,

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant A et un gérant B conjointement; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront

la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant A et un gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 7 des présents statuts. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 7 des présents statuts.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 7 des présents statuts.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 21. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de

Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 23. Subordination. Tous les créances que les associés de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39929. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124905/565.

(100141530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Alt Properties Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.001.670,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.389.

In the year two thousand and ten, on the eighth of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Altay Endüstriyel Yatirimlar Ve Ticaret A.S., a Joint stock company established under Turkish commercial law, having its registered office at Incek Mah., Dural Sok. N°:3 Gölbaşı-Ankara (Turkey) , registered with the Ankara Chamber of Commerce under number 68211, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 1st , 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state that it is the sole shareholder of the company "ALT PROPERTIES MEDITERRANEAN S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde ,incorporated under Luxembourg law by a deed of April 1st , 2010 of notary Maître Joseph ELVINGER, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May, 18th , 2010 under number 1037. The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of the same notary, acting in replacement of the undersigned notary dated April, 1st , 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May, 18th , 2010 under number 1042.

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's corporate capital to the extent of two million five hundred and one thousand six hundred and seventy Euros (EUR 2.501.670) to raise it from its present amount of one million five hundred thousand Euros (EUR 1.500.000) to four million one thousand six hundred and seventy Euros (EUR 4.001.670) by creation and issue of two million five hundred and one thousand six hundred and seventy (2.501.670) new shares (the New Shares), all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, together with a total share premium in the amount of two Euros and forty four cents (EUR 2,44).

2. Amendment of article 6, first paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. First paragraph.** The company has an issued capital of four million one thousand six hundred and seventy Euros (EUR 4.001.670) represented by:

- four million one thousand six hundred and seventy (4.001.670) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each,

II) The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital to the extent of two million five hundred and one thousand six hundred and seventy Euros (EUR 2.501.670) to raise it from its present amount of one million five hundred thousand Euros (EUR 1.500.000) to four million one thousand six hundred and seventy Euros (EUR 4.001.670) by creation and issue of two million five hundred and one thousand six hundred and seventy (2.501.670) new shares (the New Shares), all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, together with a total share premium in the amount of two Euros and forty four cents (EUR 2,44).

The increase in the capital will be carried out through a conversion of a receivable amounting to EUR 2.501.670.- (two million five hundred and one thousand six hundred and seventy Euros) held by the sole shareholder towards the company.

Second resolution

Thereupon Altay Endüstriyel Yatirimlar Ve Ticaret A.S., prenamed, represented by Mrs. Isabel DIAS, prenamed, by virtue of the proxy given on September 1st, 2010, declared to subscribe to the two million five hundred and one thousand six hundred and seventy (2.501.670) new shares having a par value of EUR 1,- (one Euro) each, and to pay them up by irrevocable waiver of its receivable against the company, the receivable being waived up to EUR 2.501.670.- (two million five hundred and one thousand six hundred and seventy Euros), together with a share premium in the amount of two Euros and forty-four cents (EUR 2,44).

The reality and the value of the receivable has been shown to the notary by relevant documents.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which shall be worded as follows:

“ **Art. 6. (1st paragraph).** The Company has an issued capital of one million five hundred thousand euro (1,500,000.- EUR) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Altay Endüstriyel Yatirimlar Ve Ticaret A.S., une Joint stock company, constituée sous la loi turque, établie et ayant son siège social à Incek Mah., Dural Sok. N°:3 Gölbaşı-Ankara (Turquie), inscrite au registre de commerce d'Ankara sous le numéro 68211, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 1^{er} septembre 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de constater qu'il est l'associé unique de la société "ALT PROPERTIES MEDITERRANEAN S.à r.l." une "société à responsabilité limitée" de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, constituée par un acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER du 10 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mai 2010 sous le numéro 1037. Les statuts de la société ont été modifiés pour

la dernière fois par acte du même notaire, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mai 2010 sous le numéro 1042.

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société pour un montant de deux millions cinq cent un mille six cent soixante-dix euros (2.501.670.EUR) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (1.500.000.-EUR) à un montant de quatre millions mille six cent soixante-dix euros (4.001.670.-EUR) par la création et l'émission de deux millions cinq cent un mille six cent soixante-dix (2.501.670) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission de deux euros et quarante-quatre cents (EUR 2,44.-).

3.- Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art 6. Premier paragraphe.** La société a un capital souscrit de quatre millions mille six cent soixante-dix euros (4.001.670.-EUR), représenté par de quatre millions mille six cent soixante-dix (4.001.670) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune.»

4.- Divers

II) L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant d'EUR 2.501.670.-(deux millions cinq cent un mille six cent soixante-dix euros), de sorte à l'augmenter de son montant actuel d'EUR 1.500.000.-(un million cinq cent mille euros) à la somme d'EUR 4.001.670.-(quatre millions mille six cent soixante-dix euros) par la création et l'émission de 2.501.670 (deux millions cinq cent un mille six cent soixante-dix) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'EUR 1.-(un euro) chacune.

L'augmentation de capital sera réalisée par la conversion d'une créance de la somme d'EUR 2.501.670.-(deux millions cinq cent un mille six cent soixante-dix euros) que l'associé unique détient envers la société.

Deuxième résolution

Sur ce, Altay Endüstriyel Yatirimlar Ve Ticaret A.S., prénommée, ici représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2010, a déclaré souscrire les 2.501.670 (deux millions cinq cent un mille six cent soixante-dix) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'EUR 1.-(un Euro) chacune, et de les payer par la renonciation irrévocable à sa créance envers la société, la créance étant évaluée à la somme de 2.501.670.-Euros (deux millions cinq cent un mille six cent soixante-dix euros), ensemble avec une prime d'émission de la somme de deux euros quarante-quatre cents (EUR 2.44.-).

La preuve de l'existence et la valeur de la créance a été justifiée au notaire instrumentaire par des documents pertinents.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. (1^{er} paragraphe).** La société a un capital souscrit de quatre millions mille six cent soixante-dix euros (4.001.670.-EUR), représenté par quatre millions mille six cent soixante-dix (4.001.670) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39583. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125129/140.

(100142464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Zipriani Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.486.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010125043/13.

(100141321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Alfinass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 42.474.

Le bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125045/13.

(100141566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Nycomed Luxco, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.510.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nycomed Luxco (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 412F, route d'Esch, L1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122510, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 30 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 February 2007 number 138. The meeting was opened at 3.30 pm with Ms. Rachel Uhl, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms Elise Nakach, with professional address in Luxembourg, who was also designated as scrutineer. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the current nominal value of the shares from one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) to one hundredth Euro (EUR 0.01).
2. Increase of the Company's share capital from its current amount of thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 33,500.-) up to an amount of thirty-four thousand six hundred and sixty Euro (EUR 34,660.-) through the issuance of one hundred sixteen thousand (116,000.-) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each (the "Capital Increase").
3. Abolition of shareholders' preferential subscription rights with respect to the Capital Increase and subscription of newly issued shares.
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 (share capital - Shares) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-four thousand six hundred and sixty Euro (EUR 34,660.-) consisting of three million four hundred sixty-six thousand one hundred (3,466,000.-) shares having a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.”

5. Miscellaneous.

II. - That convening notices were sent to the shareholders by registered mail on 23 August 2010.

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. - That the shareholders other than the shareholders subscribing pursuant to the Second Resolution hereinafter declared to waive their preemptive rights over the shares to be issued pursuant to the Second Resolution hereafter during a preferential subscription period of 30 days pursuant to Article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

V. - That pursuant to the attendance list, 24553,63 shares out of twenty-six thousand eight hundred (26,800) shares are present or represented at the present meeting.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The shareholders resolve to decrease the current nominal value of the shares from one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) to one hundredth Euro (EUR 0.01). The decrease of the nominal value will be conducted so that all shares will be split from twenty-six thousand eight hundred (26,800) shares to three million three hundred fifty thousand (3,350,000) shares and each shareholder will maintain proportion of the total share capital equivalent to their existing share capital prior to the decrease of the nominal value.

Second Resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital from its current amount of thirty-three thousand five hundred Euro (EUR 33,500.-) up to an amount of thirty-four thousand six hundred and sixty Euro (EUR 34,660.-) through the issuance of one hundred sixteen thousand (116,000.-) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.

- Eighty-seven one hundred (87,100) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by ACP Nycom Holdings II LLC all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of eight hundred seventy-one Euro (EUR 871.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- Six thousand one hundred (6,100) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by Collier International Partners IV Limited as nominee for Collier International Partners IV-D, L.P., Collier International Partners IVE L.P. and Collar German Investors GmbH & Co.KG all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of sixty-one Euro (EUR 61.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- Five thousand one hundred (5,100) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by Collier International Partners V-A L.P. all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of fifty-one Euro (EUR 51.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- Six thousand four hundred (6,400) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by DLJMB Overseas Partners IV, L.P. all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of sixty-four Euro (EUR 64.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- Three thousand three hundred (3,300) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by DLJ Offshore Partners IV, L.P. all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of thirty-three Euro (EUR 33.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- Five hundred (500) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P. all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of five Euro (EUR 5.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- One thousand eight hundred (1,800) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by MBP IV Plan Investors, L.P. all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of eighteen Euro (EUR 18.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- Five thousand four hundred (5,400) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by MBP Plan Investors, L.P. all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of fifty-four Euro (EUR 54.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- Three hundred (300) shares with a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each are subscribed by Douglas Rogers all of which shall be allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of three Euro (EUR 3.-), such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The shareholders resolve to authorize Mr. Pierre Beissel or Mr. Holger Holle or Ms. Elise Nakach, maîtres en droit, residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Third Resolution

The shareholders other than the subscribers resolve to abolish their preferential subscription rights with respect to the Capital Increase and subscription of newly issued shares.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to subsequently amend the first paragraph of article 5 (Share capital - Shares) of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-four thousand six hundred and sixty Euro (EUR 34,660.-) consisting of three million four hundred sixty-six thousand (3,466,000.-) shares having a nominal value of one hundredth Euro (EUR 0.01) each.”

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nycomed S.C.A. (la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122510, constituée selon un acte notarié devant le notaire Maître Joseph Elvinger, le 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 février 2007 numéro 138.

L'assemblée générale est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Mlle. Rachel Uhl, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle. Elise Nakach, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, également désignée comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale actuelle des actions d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) à un centième d'euro (EUR 0,01).

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-trois mille cinq cents euros (EUR 33.500,-) à un montant de trente-quatre mille six cent soixante euros (EUR 34.660,-) par l'émission de cent-seize mille (116.000) actions ayant une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune (l'"Augmentation de Capital").

3. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en relation avec l'Augmentation de Capital et la souscription aux nouvelles actions émises.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 (capital social actions) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-quatre mille six cent soixante euros (EUR 34.660,-) représenté par trois million quatre cent soixante six mille (3.466.000,-) actions d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune.»

5. Divers

II. - Que des convocations ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée le 23 août 2010.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Que les actionnaires autres que les actionnaires souscrivant les actions en vertu de la seconde résolution ci-dessous déclarent renoncer à leurs droits de préemption sur les actions qui seront émises en vertu de la seconde résolution pendant le droit de souscription de 30 jours suivant l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

V. - Que conformément à la liste de présence, 24553,63 actions des vingt-six mille (26.000) actions sont présentes ou représentées à cette assemblée.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de réduire la valeur nominale actuelle des actions d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) à un centième d'euro (EUR 0,01). La réduction de la valeur nominale sera opérée de façon à ce que le nombre d'actions passe de vingt-six mille huit cents (26.800,-) actions à trois million trois cent cinquante mille (3.350.000,-) actions et chaque actionnaire gardera la proportion d'actions dans le capital social qu'il avait avant la réduction de la valeur nominale.

Seconde résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-trois mille cinq cents euros (EUR 33.500,-) à un montant de trente-quatre mille six cent soixante euros (EUR 34.660,-) par l'émission de cent-seize mille (116.000) actions ayant une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune.

- Quatre-vingt sept mille cent (87.100) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par ACP Nycom Holdings II LLC et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de huit cent soixante-et-onze euros (EUR 871,-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Six mille cent (6.100) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par Collier International Partners IV Limited as nominee for Collier International Partners IV-D, L.P., Collier International Partners IVE L.P. and Collar German Investors GmbH & Co.KG et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de soixante-et-un euros (EUR 61,-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Cinq mille cent (5.100) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par Collier International Partners V-A L.P. et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de cinquante-et-un euros (EUR 51,-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Six mille quatre cents (6.400) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par DLJMB Overseas Partners IV, L.P. et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de soixante-et-quatre euros (EUR 64,-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par DLJ Offshore Partners IV, L.P. et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de trente-trois euros (EUR 33.-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P. et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de cinq euros (EUR 5.-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Mille huit cents (1.800) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par MBP IV Plan Investors, L.P. et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de dix-huit euros (EUR 18.-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Cinq mille quatre cents (5.400) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par MBP Plan Investors, L.P. et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de cinquante-quatre euros (EUR 54.-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

- Trois cents (300) actions ayant une valeur nominale d'un centième euro (EUR 0,01) chacune sont souscrites par Douglas Rogers et seront toutes allouées au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en numéraire de trois euros (EUR 3.-) et cet apport en numéraire est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Les actionnaires décident d'autoriser Mr. Pierre Beissel ou Mr. Holger Holle ou Mlle. Elise Nakach, maîtres en droit et demeurant au Luxembourg, à faire les modifications appropriées dans le registre des Actionnaires de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnées ci-dessus.

Troisième résolution

Les actionnaires autres que les souscripteurs décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en relation avec l'Augmentation de Capital et la souscription aux nouvelles actions émises.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier de façon subséquente le premier paragraphe de l'article 5 (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-quatre mille six cent soixante euros (EUR 34.660,-) représenté par trois million quatre cent soixante six mille (3.466.000,-) actions d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rachel UHL, Elise NAKACH, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38194. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010125366/244.

(100142333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Alfinass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 42.474.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010125046/13.

(100141567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Alfinass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 42.474.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010125047/13.

(100141568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Novenergy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 46.028.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 15 septembre 2010 que:

Suite à la démission, en qualité d'Administrateur de:

- Monsieur François WINANDY

Est élu, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 2010 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société et transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010126236/28.

(100142719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Borasco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.819.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

BORASCO HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010125053/15.

(100141739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Nemo Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 58.115.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125092/10.

(100142060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

MRM & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.071.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 08/09/2010

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 8 septembre 2010, la résolution suivante a été prise:

Résolution

Monsieur Claude Karp ayant présenté en ce jour sa démission avec effet immédiat du poste de gérant administratif de la société MRM & Partners S.à r.l., l'assemblée a délibéré à ce sujet et pris à l'unanimité la décision d'accepter la démission de Monsieur Claude Karp.

Résolution

Après délibérations, l'assemblée a pris acte de l'acceptation de Monsieur Mathieu Ferretti, né le 1^{er} janvier 1984 à Metz, domicilié à L-4831 Rodange, 233 route de Longwy, au poste de gérant administratif de la société MRM & Partners S.à r.l. .

Le mandat de Monsieur Mathieu Ferretti commence ce jour, 8 septembre 2010, et est indéterminé.

Le pouvoir de signature est défini par les statuts de la société et précise que, dans le cadre de la gestion journalière la société est valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les Associés

Matcorporation SA, (90 parts sociales) / Masga Mengato (10 parts sociales)

Représentée par Monsieur Mathieu Ferretti / Signature

Le bureau

Signatures

La Présidente / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2010126232/29.

(100142812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Accent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 134.871.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59640 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125114/10.

(100142494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.881.

Par résolutions signées en date du 31 août 2010, l'associé unique a prit les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant avec effet au 27 avril 2010.

2. Nomination de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet au 27 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

3. Renouvellement du mandat de Gérant de Marie-Laurence Lambert avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 27 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125117/17.

(100142835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Attenti Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010125118/10.

(100142969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Fibavco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.342.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2010

- La liquidation de la société FIBAVCO HOLDING S.A. est clôturée ce jour;
- Les livres et documents de la société sont déposés à l'adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 - Luxembourg et y seront conservés pour une période de cinq ans.

Le 30 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010125244/17.

(100142538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Avangarde Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.827.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société AVANGARDE GROUPE SARL, 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 138827, en date du 16 septembre 2010 par Facts Services S.A., et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.
Pour copie conforme
Facts Services S.A.

Référence de publication: 2010125119/12.

(100142964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 73.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125121/10.

(100142757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Afrisat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 83.928.

Messieurs les Actionnaires

Avec effet immédiat, je vous fait part de ma démission en tant qu'administrateur de votre Société (...).

To the shareholders

With immediate effect, I hereby tender my resignation as director of your company (...).

Luxembourg, le 27 août 2010.

André Lutgen.

Référence de publication: 2010125123/12.

(100142712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Simis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.782.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2009, les organes de la société se composent comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Giovanni BONDAZ, avocat, né le 7 février 1936 à Aosta, demeurant à 1-11100 Aosta, 24, rue Xavier de Maistre.

Giuliano MOZZETTI, administrateur de sociétés, né le 29 juillet 1963 à Locarno, demeurant professionnellement à CH-6900 LUGANO - 14, via Pioda

COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIDUCIARIA CAVERZASIO, établie à CH-6900 LUGANO - 14, Via Pioda.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Référence de publication: 2010125679/20.

(100141744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Afrisat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 83.928.

Messieurs les Actionnaires

To the shareholders

Avec effet immédiat, nous vous faisons part de notre démission en tant que commissaire de votre Société (...).

With immediate effect, we hereby tender our resignation as commissaire of your company (...).

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour L'Alliance Révision

Référence de publication: 2010125124/13.

(100142831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Afrisat S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.928.

Suivant lettre recommandée du 7 septembre 2010 l'Etude Lutgen & Mc Gaw, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg - a dénoncé, avec effet au 7 septembre 2010, le siège social de la société AFRISAT S.A., Société Anonyme, RCS Luxembourg B 83928, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Signature

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010125125/12.

(100142952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Alt Properties Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.389.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125130/10.

(100142508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Calypsum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.889.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2010

Démission de Mme Madeleine Alié, née le 11 octobre 1940 à Rendeux, demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53 comme administrateur.

Démission de Mr Gallo Aniel, né le 06 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53, comme administrateur délégué

Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Gallo Aniel, né le 06 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53,.

Nomination de Monsieur Flener Roger, né le 21 juillet 1950 à Arlon, demeurant à: 17, Auf dem Hock D-54689 Olmscheid, au poste d'administrateur.

Nomination de Monsieur Flener Roger né le 21 juillet 1950 à Arlon, demeurant à:17, Auf dem Hock D-54689 Olmscheid au poste d'administrateur délégué.

Le bureau

Référence de publication: 2010125179/19.

(100142515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Altralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 115.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2010.
Référence de publication: 2010125133/10.
(100142912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Amperja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.270.

Le bilan rectificatif de la société au 20 décembre 2009, en remplacement du bilan déposé le 16 septembre 2010 avec pour référence L100141104 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2010125134/13.
(100142502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Archivision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 127.138.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mandataire
Référence de publication: 2010125137/10.
(100142854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

LuxCo 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 133.213.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 que:

- Le siège de la société a été transféré de L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

- Ont été nommés aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. démissionnaire:

* Monsieur Ian Arie DEKKER, résidant professionnellement à NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25;

* Madame Maggy KOHL - BIRGET résidant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim;

* Monsieur Charles DURO, résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010126222/21.
(100142354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Archivision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adelaïde.
R.C.S. Luxembourg B 127.138.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010125138/10.

(100142855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Archivision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adelaïde.
R.C.S. Luxembourg B 127.138.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010125139/10.

(100142918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

ARP Group S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.807.

Résolutions des membres du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 5 août 2010

- le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, à compter du 1^{er} janvier 2009;
- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2009

Certifié sincère et conforme

ARP GROUP S.A.H.

Référence de publication: 2010125140/15.

(100142894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Electro-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 6, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 149.108.

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Francis FACHOVY cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Monsieur Francis FACHOVY, résidant 155B, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Jacqy WARGNIER pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2010.

ELECTRO CONCEPT SARL

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2010125619/19.

(100141833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 11, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 102.084.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2010125143/10.

(100142534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Atlanta Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 42.653.

International Corporate Services (Luxembourg) S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu en date du 17 janvier 2006 avec la société Atlanta Group Holding SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 15 septembre 2010.

International Corporate Services Luxembourg sàrl

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010125142/13.

(100142766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Barthstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.669.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.007.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010125146/12.

(100142879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Endeavour Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.893.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010125222/13.

(100142817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Bioinventor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 61.773.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010125155/11.

(100142956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Capital Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010125165/11.

(100142892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Carraig Beag, Société à responsabilité limitée,

(anc. Carraig Beag S.A.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.905.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59523 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125166/11.

(100142718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125168/10.

(100142985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Citadel Global Equities Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125170/10.

(100142981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Eurasian Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.511.

In the year two thousand ten, on the 16th September.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary general meeting of the shareholders of "EURASIAN CONSULTING S.à r.l.", duly incorporated and existing under the laws of the Grand duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 135.511, incorporated

on January 22nd, 2008 with the public notary, Maître Blanche MOUTRIER, undersigned, deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n° 1488 of June 17th, 2008, last time modified on April 30th, 2009 with the public notary Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial recueil des Sociétés et Associations C n° 1255 of June 30th, 2009.

The General Meeting is presided by Mr. Charles DURO, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The chairman appointed as secretary Mrs. Karine MASTINU, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs. Florence SCHWARTZ, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office from L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg (Grand-Duchy of Luxembourg) to L-8010 Strassen 206-210, route d'Arlon (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. Amendment of article 5 of the by-laws so as to reflect the decision taken;

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the office of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed, together with the proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the office of the meeting and the undersigned notary.

III. It appears from said attendance list that all the shares issued are present or represented. Consequently, the general meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda aforementioned, all the shareholders hereby stating that they have been informed of the agenda of the meeting, prior to the holding of the meeting.

IV. After having approved the foregoing and after deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg (Grand-Duchy of Luxembourg) to L-8010 Strassen 206-210, route d'Arlon (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Nothing further being on the agenda and nobody asking to speak, the meeting was terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le 16 septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «EURASIAN CONSULTING SARL», ayant son siège social L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.511, constituée le 22 janvier 2008 par acte reçu par Maître Blanche

MOUTRIER, préqualifiée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1488 du 17 juin 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 avril 2009, par acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1255 du 30 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg à L-8010 Strassen 206-210 Route d'Arlon;

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1);

3. Divers.

II- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent; cette liste de présence, signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

IV- Après avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg à L-8010 Strassen 206-210 Route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du gérants, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes requérants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C.Duro, K.Mastinu, F.Schwartz, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125235/117.

(100142421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.